

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Non soutenu

## SOUS-AMENDEMENT

N° CE2108

présenté par  
Mme Tuffnell

à l'amendement n° CE175 de M. Morenas

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après les mots :

« doivent prioriser les mesures visant »,

insérer les mots :

« à favoriser l'accès en eau potable pour les consommateurs sur celles visant ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les changements climatiques sont à l'origine de nombreux défis pour l'agriculture. Le manque de ressource en eau dans les années à venir risque en effet d'être considérable.

Pour le bassin Adour-Garonne, c'est 1.2 milliards de mètres cubes d'eau qui pourraient manquer d'ici à 2050. La question des réserves de substitution est donc majeure. Il en va de la pérennité de l'agriculture et de l'élevage mais il en va également de la capacité pour les populations à s'approvisionner en eau potable.

Ce sous-amendement, ne cherche donc pas à revenir sur la nécessité, aujourd'hui établie, de se doter de réserves de substitution privilégiant un impact minimal sur la ressource en eau et favorisant le multi-usage. Cependant, à notre sens, il convient de traiter prioritairement la question de l'accès à la ressource en eau potable pour les consommateurs par rapport aux autres usages.